



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

COMMISSION LITIGES ET DISCIPLINE LE 25 NOVEMBRE 2011

MEMBRES DE LA COMMISSION PRESENTS :

- François Prince, Président de séance
- Félix Le Bovic, Membre et secrétaire de séance
- Lee Beaves, Membre

LES FAITS :

La Commission Litiges et Discipline statue suite à la réclamation de M. Alec Maurey concernant son inscription au tournoi du Jeu de Paume du 30 septembre 2011.

La réclamation fait mention d'une inscription à son insu au tournoi et à un classement préjudiciable suite à l'enregistrement de celui-ci.

Monsieur Danny Mandil, Juge Arbitre du tournoi est convoqué le vendredi 25 novembre 2011 à 19h, à la ligue Ile de France de Squash, pour comparaître devant la commission Litiges et Discipline. La convocation lui a été adressée par courrier électronique le 7 novembre 2011 et par courrier recommandé le 9 novembre 2011.

Monsieur Danny Mandil est présent lors de l'audience au jour et heure prévus.

SUR QUOI LA COMMISSION :

Attendu que Monsieur Mandil explique le contexte de l'inscription de M. Maurey au tournoi et reconnaît une négligence de sa part.

PAR CES MOTIFS :

La commission Litiges et Discipline par décision contradictoire en premier ressort :

Reconnaît la bonne foi de Monsieur Danny Mandil et confirme la correction effectuée sur les résultats du tournoi.

EN CONSEQUENCE :

Lui rappelle sa responsabilité de juge-arbitre et son devoir de vigilance en découlant, mais ne prononce cette fois-ci aucune sanction à l'encontre de M. Danny Mandil.

Le Secrétaire

Le Président